

Université Savoie Mont Blanc – Direction du Patrimoine

Programme synthétique de l'opération de conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art

dans le cadre du 1% artistique de l'opération de
construction du bâtiment de Polytech au Bourget du
Lac

Table des matières

1.	Objet de la consultation	2
1.1	Présentation générale	2
1.2	Montant de l'enveloppe	2
2.	Présentation générale de l'opération	2
2.1	Contexte	2
2.2	Parti architectural	2
3.	Programme artistique	4
3.1	Les orientations du projet artistique.....	4
3.2	Le programme technique	4
3.3	Le cout de maintenance, de fonctionnement et d'entretien	5
3.4	Conservation préventive	5
4.	Annexes	6

1. Objet de la consultation

1.1 Présentation générale

Le campus du Bourget du Lac a été créé dans les années 1990 à l'emplacement d'une ancienne base école de l'armée de l'air.

Le marché a pour objet la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de la construction du bâtiment de Polytech au Bourget du Lac.

Le principe de la commande publique doit permettre la rencontre entre le site architectural et une démarche artistique contemporaine.

L'Université de Savoie Mont Blanc est maître d'ouvrage et commanditaire du présent projet d'intervention artistique.

1.2 Montant de l'enveloppe

Le montant total de l'enveloppe de cette opération de 1% artistique est de **55 800 €**.

Ce montant comprend :

- Les honoraires de conception, fabrication, fournitures de matériaux et matériels, acheminement et installation de l'œuvre, sa mise en fonctionnement, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux, etc.) ;
- La cession des droits d'auteur
- Les indemnités des candidats non retenus mais autorisés à présenter un projet ;
- Les frais de publicité préalable à la commande ;
- Les défraiements des personnes qualifiées du comité.

2. Présentation générale de l'opération

2.1 Contexte

Le bâtiment de Polytech a été livré en 2018 au sud de la parcelle AE31 qui accueille la majorité des bâtiments du Campus du Bourget du Lac. Il est situé au 2 avenue du Lac d'Annecy, dans la commune du Bourget du Lac.

Le bâtiment est dédié à la recherche, l'enseignement, la gestion administrative et la vie étudiante. Les thématiques d'enseignements sont les suivantes :

- Bâtiment Écoconstruction Énergie
- Écologie Industrielle et Territoriale
- Informatique Données Usages
- Mécanique Mécatronique Matériaux composites
- Systèmes Numériques et Instrumentation

2.2 Parti architectural

L'édifice de deux étages est divisé en 4 volumes, qui semblent s'être séparés les uns des autres. Les failles ainsi générées abritent les passerelles et le foyer. Elles permettent de facilement se repérer, grâce aux perspectives qu'elles génèrent dans le bâtiment et sur le paysage environnant (cf. photos en annexe). La verrière réunit les 4 volumes et recouvre la rue intérieure conçue comme un atrium, lieu central, interstitiel, à la fois passage et espace de pause — un espace "in between",

à la croisée des usages et des publics : chercheurs, étudiants, visiteurs, professeurs, personnels. Compte tenu de la multiplicité des usages, l'orientation dans le bâtiment et la fluidité des circulations constituent un enjeu capital pour le bon fonctionnement.

Ce lieu de rencontre unique, ouvert et traversant, est marqué par le contraste entre la verticalité et le brutalisme du béton apparent et les éléments impalpables qui nous entourent : la lumière, l'air, la fragilité de l'instant. Cet espace rentre en résonance avec le concept du "mâ" — cet intervalle japonais entre les choses, où se déploie le silence, le beau, et une certaine forme de présence dans l'absence.

Dans les salles d'enseignement ou les bureaux, les sous-faces des dalles sont laissées volontairement en béton brut apparent afin d'exploiter l'inertie thermique des planchers en béton. L'ensemble des éléments de confort technique, îlots d'absorbant acoustique, gaines de ventilation, éclairages, sont laissés apparents, ce qui suppose un traitement exemplaire, architecturé, des gaines verticales et horizontales.

Les usages du bâtiment ont été répartis en suivant :

- Les espaces administratifs : les bureaux sont disposés à l'angle Sud-Est de Polytech, répartis au rez-de-chaussée. L'accueil est à proximité de l'entrée principale et en lien quasi direct avec les bureaux du service de la pédagogie afin de faciliter le lien avec les étudiants. L'administration est au cœur du fonctionnement de Polytech, afin de faciliter la communication avec les étudiants, les enseignants et les chercheurs.
- Les espaces de recherche : les espaces de recherche sont localisés dans le volume SUD (R+1 et R+2). Ils jouissent d'une relative autonomie du fait de leur localisation au sein d'un même bloc et peuvent néanmoins être en contact direct avec le reste des fonctions du programme, et en particulier avec les terrasses du projet.
- Les espaces d'enseignement : l'enseignement représente plus de la moitié des surfaces du projet. De ce fait, les locaux dédiés à la pédagogie sont répartis sur les différents niveaux du projet.

L'amphithéâtre dispose de 12 rangs de 13 sièges pour un total de 150 places.

Pour apporter de la chaleur à l'ambiance de cette salle, les panneaux acoustiques absorbants sont en fibre de bois naturelle. Les sièges sont eux en bois thermoformé. L'amphithéâtre jouit par ailleurs d'une baie vitrée derrière les profilés verriers, ce qui permet un apport de lumière naturelle tout en préservant l'intimité du lieu.

3. Programme artistique

3.1 Les orientations du projet artistique

L'artiste (ou le groupement) assurera le suivi du projet dans sa phase de création, de conception, de production et d'installation. Il-elle travaillera conjointement avec la maîtrise d'œuvre architecturale et la maîtrise d'ouvrage.

La commande devra contribuer à la sensibilisation à l'art contemporain et à l'appropriation de l'œuvre par les usagers de l'établissement. Le-la lauréat-e de la présente consultation devra s'engager auprès des équipes afin que l'œuvre soit accompagnée d'une information à caractère pédagogique à disposition du public faisant écho avec la politique d'éducation artistique et culturelle menée par l'établissement.

L'intervention artistique tiendra compte des fonctions et conditions d'usage de l'établissement. L'œuvre qui sera retenue s'inscrira dans un des champs de la création actuelle et participera à la diversité qui s'exprime aujourd'hui dans le domaine spécifique de l'art contemporain.

L'œuvre sera nécessairement une création originale. Les domaines artistiques envisagés sont les arts plastiques en général (sculptures, installations, peintures, photographies, graphisme, etc.) Aucun medium n'est interdit tant que les contraintes techniques exposées ci-dessous sont respectées, notamment les règles de tenue au feu dans un ERP. Ainsi, l'œuvre peut faire appel à tout moyen d'expression de la création contemporaine.

L'implantation de l'œuvre est possible dans tous les espaces intérieurs et extérieurs du bâtiment, plus particulièrement :

- Au niveau de l'entrée principale qui donne à l'Est sur l'avenue du Lac d'Annecy et son rond-point ;
- Au niveau de l'entrée Nord, davantage tournée vers le cœur du Campus et connectée à son espace arboré (cf. photo aérienne en annexe).

L'œuvre peut être composée d'un seul ou de plusieurs éléments, dans le respect de l'architecture, des contraintes normatives de la construction et de pérennité sur le site.

La pose de cartels indiquant l'auteur, le titre de l'intervention et sa date, sera prévue, dans le respect de la signalétique. Si l'œuvre en a besoin, l'éclairage artificiel sera également à prévoir dans ce cadre, incluant un système d'extinction la nuit et selon la luminosité ambiante.

3.2 Le programme technique

Le projet doit s'inscrire dans le respect du projet architectural du bâtiment et ne pas générer de modifications structurelles du bâti. Il prendra en compte l'ensemble des contraintes inhérentes à la mise en œuvre technique exposées ci-dessous.

Il est précisé aux candidat-e-s que la réalisation du programme artistique ne devra pas être de nature à remettre en question les fonctionnements techniques, organisationnels et structurels du projet de construction.

Le projet devra :

- Être pérenne ;
- Être visible ou accessible aux sens ;
- Ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur notamment l'accès des services de secours ;

- Respecter les mesures de sécurité, en particulier la sécurité incendie, la sûreté, la circulation des publics et l'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- Respecter le code du travail (hygiène, sécurité et conditions de travail) ;
- Ne pas contribuer à obscurcir l'espace ;
- Ne pas générer de nuisances ;
- Ne pas générer de modifications structurelles du bâti ;
- Ne pas induire d'importants coûts de maintenance ou d'entretien ;
- Ne doit pas nuire au nettoyage et à l'entretien du bâtiment ;
- Résister aux intempéries (si implantation en extérieur) ;
- Prendre en compte l'obsolescence des modalités techniques des outils envisagés et en prévoir l'évolution dans le temps.

3.3 Le coût de maintenance, de fonctionnement et d'entretien

Il est demandé à l'artiste de rédiger une note d'installation, de fonctionnement et d'entretien de l'œuvre.

Il devra être fait mention, dans cette note, des conditions précises de maintenance et d'entretien de l'œuvre d'art, des coûts d'entretien estimés ou, dans le cadre d'une œuvre fonctionnelle d'usage.

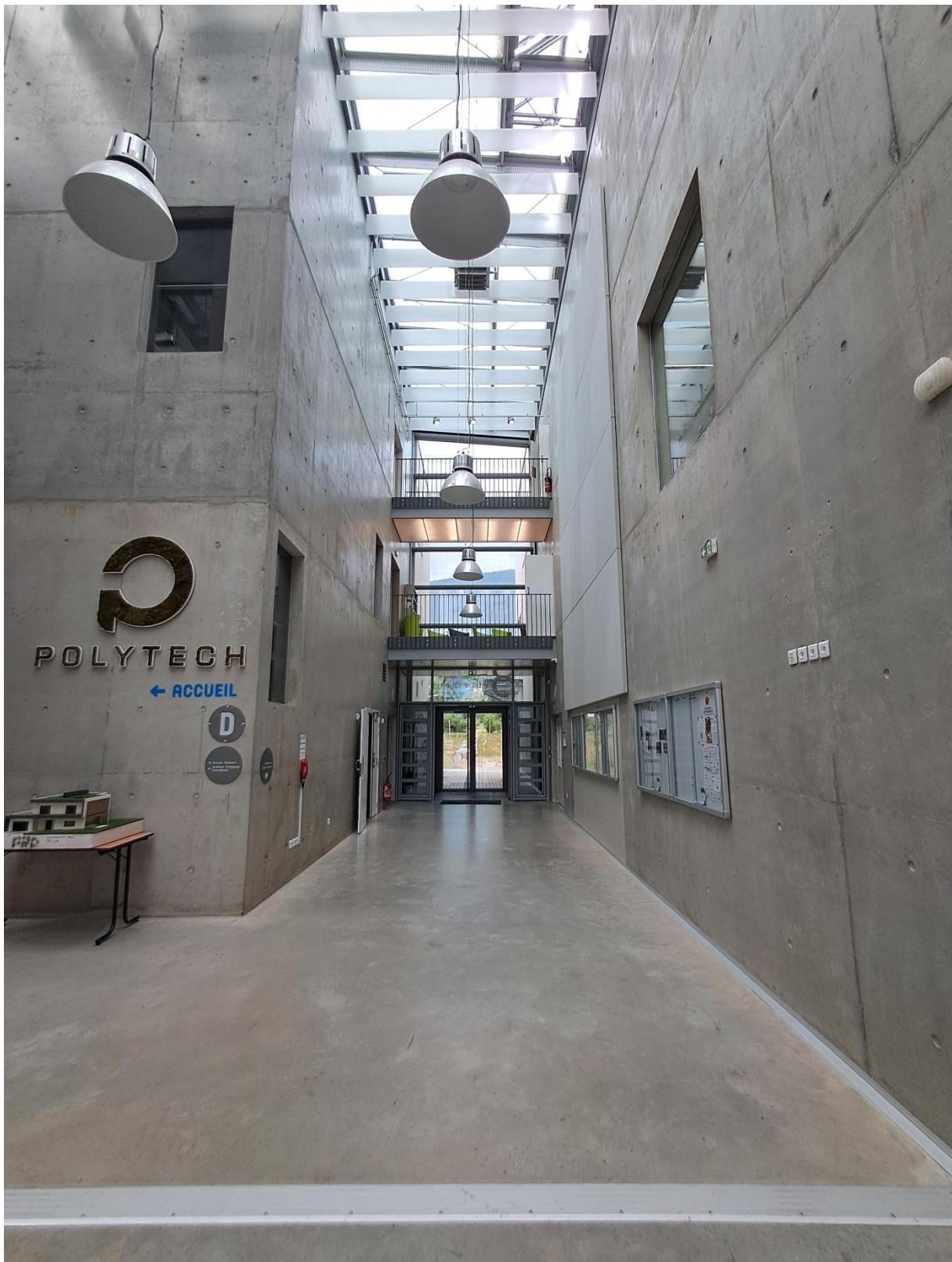
Dans la mesure où il ne sera pas alloué d'autre budget que celui prévu pour la maintenance des espaces de l'Université, l'entretien courant de l'œuvre d'art devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière. Cet entretien sera placé sous l'autorité du Service Exploitation du Campus du Bourget du Lac au sein de la direction du Patrimoine de l'Université Savoie Mont Blanc.

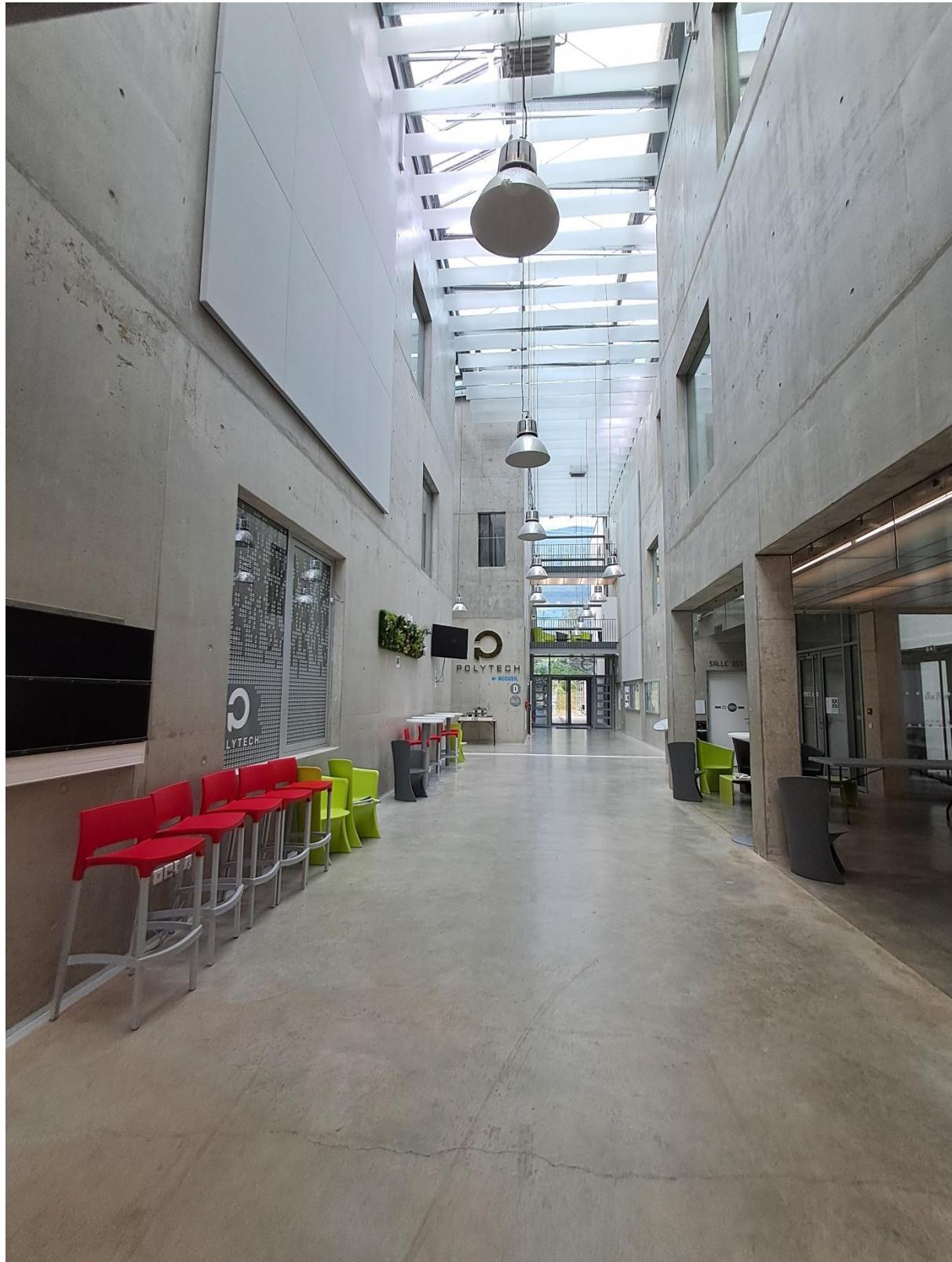
3.4 Conservation préventive

L'artiste devra fournir une liste détaillée de chaque matériau prévu pour la réalisation de l'œuvre, en donnant une évaluation de leur évolution dans le temps et une indication sur les techniques et moyens de conservation ou d'entretien qui en dépendraient.

Des garanties seront demandées sur la qualité des matériaux utilisés en fonction de la nature de l'œuvre pour évaluer sa pérennité, ainsi que sur la qualification et l'expertise des autres intervenants qui pourraient seconder l'artiste dans la réalisation de l'œuvre.

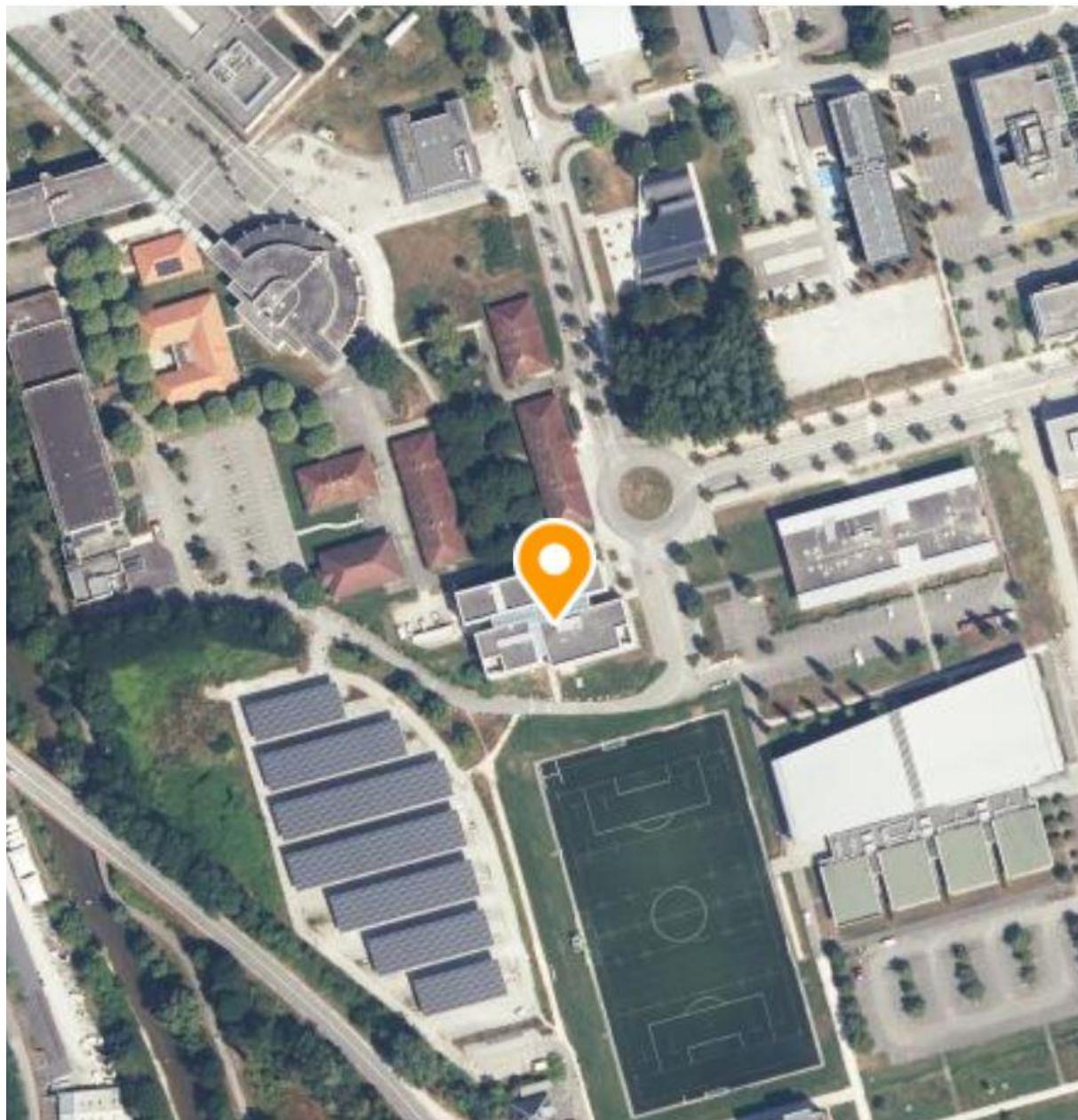
4. Annexes





Programme synthétique de l'opération de conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art





Données cartographiques : © IGN, RGD